

Kigali, le 9 juillet 1948.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1716/Café.

OBJET:

Marchés café.



*816 AE  
13/7/48*

*main faire une telle chose  
de l'agent de la police  
à Kigali -  
13/7/48  
Gautier*

Monsieur l'Administrateur Territorial,  
Monsieur le Chef de Poste,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai été amené à constater que l'heure d'ouverture des marchés était le plus souvent livrée à la fantaisie de l'agent chargé de leur surveillance.

Cette manière d'agir est inadmissible car elle porte préjudice à tous.

En conséquence, vous voudrez bien désormais veiller à ce que chaque marché débute entre 8h. et 8h.30' au plus tard.

Le commerce local sera averti de cette décision.

Je m'assurerai de l'exécution de la présente instruction.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRAT,

*Gauthier  
13/7/48*

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à